ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES · DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
PROFESSION DE FOI — CAP B
CARRIÈRE· RECONNAISSANCE · PARCOURS
Pour élire vos représentant·e·s à la Commission Administrative Paritaire de catégorie B

Du 3 au 10 décembre 2026, vous élirez vos représentant·e·s à la CAP B. Depuis la loi de transformation de la fonction publique, les CAP ont perdu leur compétence sur les mutations et l'avancement ; elles restent recentrées sur les décisions individuelles défavorables.

La catégorie B, c'est l'armature technique et administrative du ministère — secrétaires administratifs, secrétaires-assistant·es, technicien·nes — trop souvent absente des politiques de carrière alors qu'elle en porte une bonne part de la charge quotidienne.

> **Quand un·e agent·e est seul·e face à l'administration, il ou elle doit pouvoir compter sur une organisation syndicale compétente, disponible et déterminée. C'est le choix que porte la CGT.**

Le rôle de la CAP B : ce qu'elle peut faire pour vous

- Examen des recours sur l'évaluation professionnelle et le compte rendu d'entretien.
- Recours sur un refus, un non-renouvellement ou une interruption du télétravail.
- Recours sur certaines décisions relatives au temps partiel, au CPF ou au CET.
- Examen de certaines décisions de reclassement et de titularisation.
- Conseil de discipline relatif aux sanctions.

Notre méthode en CAP B

- ✔ Examiner les faits et préparer le recours avec l'agent·e.
- ✔ Vérifier la motivation de la décision et le respect de la procédure.
- ✔ Défendre le dossier devant l'administration et la CAP lorsqu'elle est saisie.
- ✔ Relayer, au bon niveau, les difficultés de carrière ou de rémunération qui dépassent la compétence de la CAP.

> **La CAP B protège les situations individuelles ; l'action syndicale porte en parallèle les enjeux de carrière propres aux SA, TSEI et filières techniques.**

Nos élu·es agissent au quotidien

- ✔ Nos élu·es et militant·es sont présent·es au quotidien, pas seulement au moment des élections.
- ✔ Ils et elles répondent aux questions des collègues et accompagnent chaque recours.
- ✔ Ils et elles interviennent sur les situations individuelles et portent les difficultés remontées des services.
- ✔ Ils et elles défendent les missions, les emplois et les conditions de travail.

> **Un syndicat ne se résume pas à siéger dans une instance. Il agit chaque jour aux côtés des personnels.**

Télétravail, protection sociale complémentaire (Alan), encadrement de l'intelligence artificielle, le CIA pour les catégories B : ces combats se jouent au CSA de centrale, où la CGT porte la même exigence — voir notre profession de foi CSA de centrale.

Ce qui distingue la catégorie B

- Des responsabilités croissantes qui doivent être reconnues dans la carrière.
- L'accès aux grades supérieurs et de vraies perspectives de progression.
- La reconnaissance des secrétaires-assistant·es et des fonctions réellement exercées.
- Les écarts de carrière et de rémunération selon les affectations, notamment au MTEM et en services déconcentrés.
- L'avenir, les missions et les parcours des TSEI et des technicien·nes de laboratoire.

Nos priorités pour 2026-2030

- ✔ Défendre les recours individuels avec compétence et réactivité.
- ✔ Porter de meilleures perspectives d'accès aux grades supérieurs.
- ✔ Renforcer la reconnaissance des secrétaires-assistant·es et des responsabilités exercées.
- ✔ Agir contre les inégalités de carrière et de rémunération entre affectations comparables.
- ✔ Obtenir l'intégration des technicien·nes de laboratoire de l'IMT dans le corps des TSEI, et garantir la pérennité de ce corps.
- ✔ Exiger la transparence sur les composantes de la rémunération et réduire les écarts femmes-hommes.

POURQUOI VOTER CGT ? PARCE QUE CHAQUE VOIX COMPTE.

Voter CGT, c'est choisir :

- une organisation indépendante
- des élu·es de proximité
- un syndicalisme de propositions et d'action
- une défense exigeante des droits individuels et collectifs

Pour vos droits

Pour améliorer les conditions de travail

Pour le service public



Nos candidat·es

La CGT exige a minima une promotion pour chaque agent au cours de sa carrière

Mahoro NSENGIMANA (*DB*)

Christel COMTE (*SGAE*)

Evelyne PARROT (*SG*)

Philippe OVEL *(SRE-MRU)*

Paul CHOCHEPRAT (*Autorité de la Concurrence*)

Didier ADE (*École des Mines*)

Claudine CHARRIER (*DG Trésor*)

Mireille BYKOUKOUS (*SG*)

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 — VOTEZ CGT